

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 189

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Convention de parrainage avec France Télévisions Publicité pour la course pédestre
"Marseille-Cassis 2017"

**Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Communication et de la Presse et des Evénements
11517**

PRESENTATION

Répondant à des enjeux de santé publique, de cohésion sociale, d'aménagement du territoire et d'environnement, le sport occupe une place croissante dans notre société. C'est la raison pour laquelle le Département fait le choix d'une politique sportive diversifiée, innovante, visant à répondre aux attentes du public.

« Marseille-Cassis » s'inscrit en droite ligne dans ces actions que le Département des Bouches-du-Rhône développe et accompagne. Événement sportif de renommée mondiale et labellisé à l'occasion de Marseille-Provence 2017, Capitale européenne du sport, la 39^{ème} édition de Marseille-Cassis aura lieu le dimanche 29 octobre prochain.

Le Département est le partenaire principal et historique de ce grand rendez-vous sportif qui rassemblera cette année 17 000 compétiteurs et mobilisera plus de 700 bénévoles. À ce titre, il souhaite renforcer sa visibilité à travers de nombreux supports de communication dont les médias audiovisuels.

Pour ce faire, le Département renouvelle le parrainage de l'émission " Course Marseille - Cassis " du 29 octobre 2017 diffusée sur France 3 Méditerranée, avec France Télévisions Publicité. Cette dernière assure la régie publicitaire exclusive et est habilitée à commercialiser les opérations de parrainage diffusées sur le réseau régional de France 3 Régions, dont France 3 Méditerranée.

La participation financière de la collectivité est fixée à 22 000 € nets HT soit 26 400 € TTC pour la diffusion de billboards et rappels de parrainage.

Les conditions de cette convention de parrainage sont détaillées dans la convention jointe au présent rapport.

PROPOSITION

Je vous propose de bien vouloir :

- m'autoriser à signer la convention de parrainage avec France Télévisions Publicité,
- vous prononcer sur le montant de cette dépense qui s'élève à 26 400 €TTC,

La dépense sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

Au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous saurais gré de bien vouloir prendre la délibération suivante.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL